

CACIB

LYON

Eurexpo Chassieu

CACS

**CAGES GRATUITES
EN NOMBRE LIMITÉ**

*Pas de réservation
préalable*

**DEUX DATES
DE CLOTURE :**

**9 MAI + 10 € entre
20 MAI ces 2 dates**

**DIMANCHE
5 JUIN 2011**

**Entrée des chiens 8 h
Début des jugements 9 h 30**

Samedi 4 juin :

**Engagements*
par internet :**

cynoprint.com

**Paiement
sécurisé
par carte bancaire**

*Le montant des engagements
est majoré de 1 € par chien
pour frais bancaires et postaux.

**Séance de confirmation pour les chiens non engagés à l'exposition
Nationale d'élevage des Chiens d'eau - Régionale d'élevage des races du CAMILA**

JURY PRESSENTI

1^{er} groupe

Spéciale Schipperke
Chiens de Bergers Belge.....Mme BERTON-SARLAT
Chien Loup Tchecoslovaque, Berger Croate,
Berger Polonais de PodhaleMme PONS-MORAND
Berger Allemand, Berger Catalan, Berger des Pyrénées,
Berger Blanc SuisseM. MORBELLI
Berger de Beauce, Berger Australien,
Bouvier des FlandresM. THEVENON
Spéciale Berger de BrieM. JACOULOT
Berger Picard, Berger Hollandais,
Chien loup de Saarloos, SchapendoesM. SCHAFFNER
Spéciale Collie,
Berger des Shetland (cl. Puppy, Jeune, Vétérain)M. DUPONT
Spéciale Races du Camila :
Berger de Majorque, Berger Portugais,
Border Collie.....M. DUPAS
Bobtail, Berger Polonais de Plaine,
Berger des Shetland (sauf cl. Puppy, Jeune, Vétérain)M. CHAGNARD
Bergers de l'Est et Italiens, Bearded Collie, Welsh CorgiM. RITTER

2^e groupe

Dobermann, Schnauzers, Pinschers.....M. HALLIER
Terrier noir Russe, Shar Pei.....M. CHAPIRO
Spéciale Race du Camila :
Fila de San miguel, Fila Brasileiro,
Dogues des Canaries et de Majorque, Estrella,
Rafeiro d'alentejo, Castro Laboreiro.....M. DUPAS
Dogue Argentin, Berger d'Anatolie, HovawartM. SCHAFFNER
BoxerM. NOÉ
Spéciale Dogue AllemandM. MIGNOT
Spéciale Rottweiler.....Mme SELTZ
Dogue de Bordeaux, Bulldog, Mâtin de Naples,
Mastiff et BullmastiffMme CHOISY
Spéciale Cane Corso, LeonbergM. TOURON
Sarplaninac, Bergers du Caucase, d'Asie centrale.....Mme PONS-MORAND
Terre Neuve, Landseer, Saint-Bernard, Dogue du TibetM. CASSAGHI
Chien de Montagne des PyrénéesM. MORBELLI
Bouvier SuisseM. VALETTE

3^e groupe

Terrier de Chasse Allemand,
Fox Terrier, Jack Russel et ParsonM. MÉDARD-RINGUET
Airedale et Terriers DiversM. CHAGNARD
Terriers de Norfolk, Norwich, Australien,
Spéciale Terriers d'Ecosse.....M. CHAPIRO
Spéciale Staffordshire AméricainMme BERGUNTAL (CH)
Spéciale Bull Terrier et Bull Terrier du StaffordshireM. GAUVRIT
Spéciale Yorkshire.....M. ISSARTEL

4^e groupe

Tous les Teckels (conf. M. DEROUET)M. HOMEM DE MELLO (P)

5^e groupe

Spéciale Chiens NordiquesM. DESCHOMETS
Malamute, Akita Américain, **Spéciale Eurasier**M. BARENNE
Spéciale Spitz, Chien nu du Pérou et du MexiqueMme LARIVE
Husky Sibérien, BasenjiM. EYMAR DAUPHIN
Spéciale Chow Chow.....M. DUPAS
Chien du Pharaon, Podenco d'Ibiza, Chien de Garenne,
Cirneco de l'EtnaM. DEROUET

6^e groupe

Saint-Hubert, Français blanc et noir, Porcelaine,
Gascon saintongeais, Anglo Français, Ariégeois, Bruno du JuraM. FAVRE
Griffon Vendeen, Bleu de Gascogne, Beagle, Harrier,
Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Basset Artésien Normand ..M. ROUSSET
Basset HoundM. EYMAR DAUPHIN
DalmatienMme BOTTUSSI-JOCQUEL
Rhodesian RidgebackMme DROUILLARD

7^e groupe

Spéciale Braque Allemand.....M. MAILLET
Epagneul Breton,
Spéciale Setter Anglais, Spéciale Setter IrlandaisM. LE GALL
Spéciale Epagneul de Munster et Langhaar,
Drahthaar, Braque de Weimar, d'Auvergne, Braque du Bourbonnais,
Braque Français, Braque Saint Germain, Braque Hongrois,
Epagneul Bleu de Picardie, Griffon Korthal,
Setter Gordon, Pointer et autres races du groupeM. DEROUET

8^e groupe

Spéciale Retrievers (conf. M. LE ROUEIL)M. ARRUE PINTO (E)
Spéciale Barbet et Chiens d'EauM. LE ROUEIL
Cocker Anglais, Cocker Américain, English Springer
et autres SpanielsM. ARTHUS

9^e groupe

Bichons et Coton, Chiens Chinois à CrêteMme BOTTUSSI-JOCQUEL
CanichesM. ESCOFFIER
Spéciale Tibétains (Epagneul, Lhassa, Shih-Tzu, Terrier)Mme MÉTANS
Chihuahua, Epagneuls Japonais et Pékinois, Papillon, Phalène,
Cavalier King Charles, King Charles (cl. Jeune et Puppy),
Griffon Belge, Bruxellois, Brabançon (cl. Jeune et Puppy)M. SOULAT
Cavalier King Charles, King Charles (sauf cl. Jeune et Puppy)
Petit chien russeMme MERY
Spéciale Bouledogue Français.....Mme NAVARRO
Griffon Belge, Bruxellois, Brabançon (sauf cl. Jeune et Puppy),
Carlin, Terrier de BostonMme DROUILLARD

10^e groupe

Spéciale Lévrier Irlandais et Ecosais,
Spéciale Petit Lévrier ItalienMme DESQUARTIERS-DIACQUENOD
Afghan, Barzoï, Azawakh, Sloughi, Lévrier Espagnol,
Greyhound, Whippet et autres races du groupeM. MATTERA

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

L'exposition se tiendra à LYON, Parc des Expositions Eurexpo, le 5 juin 2011.
ARRIVÉE ET JUGEMENT – Les chiens devront être présents dans l'enceinte de l'exposition à partir de 8 heures précises. Les jugements commenceront à 9 h 30 précises en non stop.

LOGEMENT – Des cages gratuites seront à disposition en nombre limité. Pas de réservation préalable. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Aucune autorisation de sortie ne pourra être accordée. Un bar-restaaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
- des chiens dangereux.
- des chiens de 2^e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'offrent pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe Elevage et Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérin.

Autres classes :

HORS CONCOURS – Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ÉLEVAGE – (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terniers et Teckels : pour les six Terniers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Les engagements pris par Internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais de traitement.

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS – 9 mai et 20 mai 2011 (voir tarifs page 3). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :**
- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé ;
- e) des chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées.

JUGEMENTS – Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classes Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail, Intermédiaire et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe "Jeune" ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font

les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Récompenses : les coupes et prix spéciaux non retirés à la clôture de l'exposition resteront acquis à la société.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} groupe	6 ^e groupe
- Berger Allemand, Berger de Frie, Bouvier des Flandres15 mois	- Rhodesian Ridgeback15 mois
- Autres races12 mois	- Autres races12 mois
2 ^e groupe	7 ^e groupe
- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Cane Corso	- Toutes races12 mois
- Chien de Montagne de la Serra d'Estrela15 mois	- Retrievers15 mois
- Autres races12 mois	- Autres races du groupe12 mois
3 ^e , 4 ^e groupes	8 ^e groupe
- Toutes races12 mois	- Epagneul Japonais et Pékinois10 mois
5 ^e groupe	- Autres races12 mois
- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibienco, Podencos Portugais, Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu.....15 mois	- Toutes races15 mois
- Autre races du groupe12 mois	- Whippet, Petit Lévrier Italien.....12 mois

La composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **tatoué très lisiblement** et vous devez le présenter avec sa fiche de tatouage et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Chiens de 2^e catégorie

- Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :
- le certificat de vaccination antirabique,
 - le port de la muselière dans les lieux publics,
 - les expositions où le public est admis (hors cages et rings)
 - sont assimilées à un lieu public,
 - le récépissé de déclaration à la mairie,
 - l'attestation d'assurance.

Publicité dans le catalogue de l'exposition

- 1 page.....77 €
- 1/2 page.....46 €
- 1/4 page 31 €

Texte, photo et règlement sont à adresser avant le 15 mai 2011

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION DE LYON - 5 JUIN 2011

Cadre réservé

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines Date de naissance
(sur certificat de naissance : LOF, LOI, LOS, LOSH, NHSB, etc.)

Identification (puce ou tatouage)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.....

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres, le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la Société Canine Rhône-Alpes de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. **Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.**

Fait à _____, le _____ 2011 Signature : _____

Confirmation demandée

Classe d'engagement

- Puppy
- Jeune
- Intermédiaire
- Ouverte
- Travail
- Champion
- Vétéran
- Hors concours

REMPILISSEZ très lisiblement ce volet en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE afin d'éviter TOUTE ERREUR DANS LE CATALOGUE

Montant des frais de participation

Tarif dégressif : uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.

	jusqu'au 10 mai		du 11 au 20 mai	
		(*)		(*)
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	36 €	50 €	46 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	34 €	30 €	44 €	40 €
A partir du 4 ^e chien (chacun)	26 €	22 €	36 €	32 €
Puppy	25 €	21 €	35 €	31 €
Vétéran, Hors concours	10 €	10 €	20 €	20 €
Meute (au moins 6 chiens) Tous en classe individuelle	76 €	76 €	86 €	86 €
Chiens suivants de la meute	16 €	16 €	26 €	26 €

*Réduction réservée aux membres de la SCRA à jour de leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2011

- Paire, Couple..... 10 €
- Classe lot d'élevage (1 chien + 3 à 5 descendants) *(inscription sur place)* 16 €
- Elevage (3 à 5 chiens même producteur) *(inscription sur place)*..... 16 €

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES adressées
Intermédiaire (15-24 mois - voir règlement page 2)
Ouverte (+ 15 mois - voir règlement page 2)
Travail* (+ 15 mois - voir règlement page 2)
Champion de Beauté* (+ 15 mois - voir règlement page 2).....
Jeune (9-8 mois - voir règlement page 2)
Puppy (6-9 mois - voir règlement page 2).....
Vétéran, Hors concours
Meute
Paire, Couple
Carte d'accompagnateur : x 3 €
Gratuite si plus de trois chiens	
EXPOSITION : TOTAL A PAYER	

* joindre les justificatifs

Cotisation SCRA : 18,30 € *(facultative)*
bulletin d'adhésion au dos, chèque à part

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUT ENGAGEMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger.
- Règlement : **uniquement à l'ordre de la SCRA** : chèque bancaire, mandat-cash - Etranger : mandat international exclusivement
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse** pour recevoir l'accusé de réception qui vous servira de carte d'entrée
- Membre SCRA : joindre une photocopie de la **carte d'adhérent 2011**.
- Les engagements par **fax ne seront pas acceptés**, ainsi que **tout engagement non accompagné de son règlement**.

REMPILISSEZ SOIGNEUSEMENT CETTE FEUILLE **EN ROUGE** ET ENVOYEZ LA ACCOMPAGNÉE D'UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOTRE ADRESSE A LA SCRA : 269, RUE FRANCIS DE PRESSENSE - 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 78 84 07 22 de 14 h à 18 h du lundi au jeudi de 14 h à 17 h le vendredi - Site internet : www.canine-rhonalpes.com

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR (joindre justificatif)

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

RETRIEVER :

Date et lieu où le chien a obtenu un TB

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINEAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

LEVRIERS :

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la F.C.I.).

CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

.....

PRECISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL : (longueur ou texture) Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	POIDS : Pékinois, Epagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	---	---	---

Samedi 4 juin 2011

- **Séance de Confirmation** pour les chiens non engagés à l'exposition de **14 h 30 à 17 h**
Feuille spécifique à réclamer au 04 78 84 07 22 ou à télécharger sur cynoprint.com ou canine-rhonealpes.com

- **Nationale d'Elevage** des Chiens d'Eau
- **Régionale d'Elevage** des race du CAMILA

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE RHONE-ALPES

Fiche de renseignements à retourner à la S.C.R.A.

269, rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE - Tél. 04 78 84 07 22 - Fax 04 78 85 74 83

Je soussigné, renouvelle mon adhésion (ou demande à être membre), de la Société Canine Rhône-Alpes

M., Mme, Mlle Prénom

Eleveur Autre Téléphone

Adresse

Code postal Ville

Je joins la somme de 18,30 euros, montant de la cotisation 2011, à l'ordre de la S.C.R.A. (règlement séparé de l'engagement à l'exposition).

Fait à le 2011 - Signature

ZONE D'ACTION : AIN - ARDÈCHE - DRÔME - ISÈRE - LOIRE - RHÔNE - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE